

## Au deuxième trimestre 2023 : Les effectifs salariés se maintiennent difficilement

Au deuxième trimestre 2023, les effectifs salariés du secteur privé voient leur progression ralentir au niveau national : + 0,1 % seulement soit + 15 200 postes sur l'ensemble du territoire national, après + 0,5 % au trimestre précédent et + 0,2 % au dernier trimestre 2022.

La région Bourgogne-Franche-Comté, déjà en retrait par rapport aux évolutions constatées au niveau national depuis plusieurs trimestres, n'échappe pas à cette tendance. Les effectifs salariés affichent même une très légère baisse au deuxième trimestre 2023 (- 200 postes, - 0,0 %) après + 0,1 % au trimestre précédent.

Sur un an, l'écart entre l'évolution nationale et régionale continue de se creuser : la hausse des effectifs salariés en Bourgogne-Franche-Comté s'élève à + 0,5 % contre + 1,2 % en France. Seule la région Grand-Est progresse moins vite (+ 0,3 %).

Cette évolution trimestrielle, proche de la stabilité en région, s'explique par un faible dynamisme à la fois des effectifs permanents (- 140 postes) mais également de l'intérim (- 60 postes).

Au niveau des effectifs permanents, ils sont en baisse dans la **construction** au deuxième trimestre, le secteur perdant 240 postes soit - 0,4 %. Ces pertes viennent s'ajouter à celles du trimestre précédent (- 0,3 %). Sur un an, la baisse dans le secteur

est significative et atteint - 0,5 % en région contre - 0,1 % en France.

**L'industrie**, secteur en difficulté depuis plusieurs années, poursuit sa chute en région ce trimestre confirmant le recul des deux trimestres précédents (- 180 postes). Sur un an, le secteur perd 410 postes soit - 0,3 %. A l'échelle nationale, le secteur progresse depuis début 2021 et affiche une hausse annuelle de + 1,1 %.

La situation dans le secteur du **commerce** reste difficile. Le secteur perd 80 postes ce trimestre soit - 0,1 %. Sur un an, environ 270 postes sont perdus dans le secteur quand la tendance reste positive en France (+ 0,4 % sur un an).

Dans les **services** hors intérim, la région s'inscrit dans la tendance nationale avec un net ralentissement : + 0,1 % ce trimestre après + 0,7 % le trimestre précédent. Sur un an, l'évolution reste largement positive en région : + 1,2 % contre + 1,9 % au niveau national.

Ce trimestre, tous secteurs confondus, les départements de l'Yonne, de Saône-et-Loire et de Haute-Saône perdent des postes. Le Territoire de Belfort, la Nièvre et le Jura montrent des signes plus encourageants.

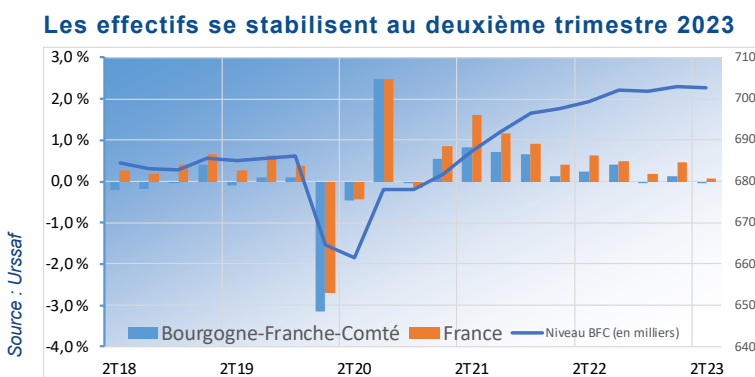
**Avertissement** : Les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

### Chiffres clés du trimestre (1T2023/2T2023)

**Effectifs salariés permanents : - 140 dont**

- Intérim : - 60
- Industrie : - 180
- Construction : - 240
- Commerce : - 80
- Services HI\* : + 360

\* HI = hors intérim



€ Montant de la prime partage de la valeur sur le T2 2023 en Bourgogne-Franche-Comté : **21 176 936 €**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

L Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

	Effectifs 2023 T2 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2023 T2 / 2022 T2	
		2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1	2023 T2		
<b>L</b> Bourgogne	414,4	0,2	0,4	0,0	0,3	0,0	0,6	
Franche-Comté	288,2	0,3	0,5	-0,1	0,0	0,0	0,3	
<b>L</b> Bourgogne	702,6	0,3	0,4	0,0	0,1	0,0	0,5	
Franche-Comté	SMPT (€)	2 522	1,4	1,8	0,0	2,4	0,9	5,2
<b>L</b> France	Effectifs salariés**	20,173	0,6	0,5	0,2	0,5	0,1	1,2
	SMPT (€)		1,4	1,0	0,2	2,4	0,8	4,5

\* en milliers \*\* en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



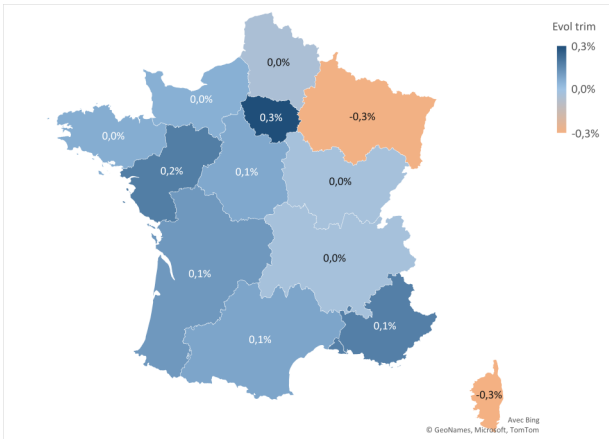
Les effectifs permanents comme les effectifs intérimaires sont peu dynamiques ce trimestre

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2023T2 / 2023T1	2023T2 / 2022T2	2023T2 / 2023T1	2023T2 / 2022T2	2023T2 / 2023T1	2023T2 / 2022T2
Services (hors intérim)	323	+ 360	+ 3 960	+ 0,1	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,9
Industrie	163	- 180	- 410	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 1,1
Commerce	124	- 80	- 270	- 0,1	- 0,2	+ 0,0	+ 0,4
Construction	56	- 240	- 270	- 0,4	- 0,5	- 0,5	- 0,1
<b>Total hors intérim</b>	<b>666</b>	<b>- 140</b>	<b>+ 3 010</b>	<b>- 0,0</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 1,3</b>
Intérim	36	- 60	+ 290	- 0,2	+ 0,8	- 0,5	- 1,5
<b>Total</b>	<b>703</b>	<b>- 200</b>	<b>+ 3 300</b>	<b>- 0,0</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 1,2</b>

Source : Urssaf

La région encore parmi les moins dynamiques ce trimestre

Evolution de l'emploi salarié au 2<sup>e</sup> T 2023 par rapport au 1<sup>er</sup> T 2023

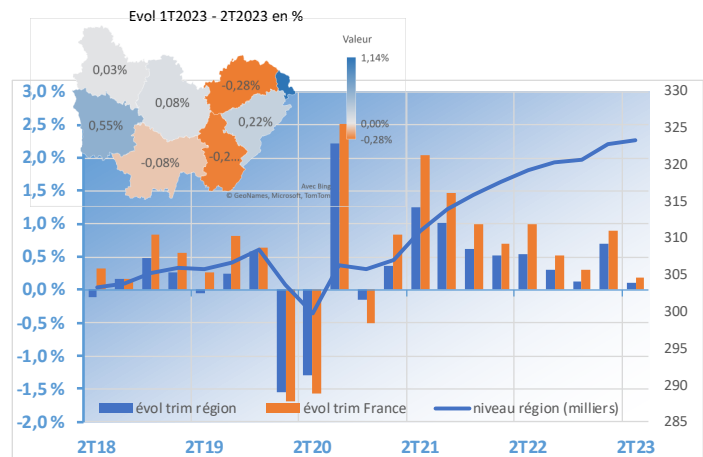


Depuis la fin de la crise sanitaire, le nombre de salariés privés est en croissance continue en France et également en Bourgogne-Franche-Comté mais à un rythme toutefois moins élevé.

Ce trimestre, la hausse des effectifs salariés privés ralentit : + 0,1 % seulement au niveau national et des effectifs qui peinent à se stabiliser en Bourgogne-Franche-Comté. Les résultats des autres régions s'écartent assez peu de cette tendance avec des évolutions allant de - 0,3 % à + 0,3 %. Deux régions affichent des résultats plus défavorables que la Bourgogne-Franche-Comté avec une baisse de - 0,3 % : la région Grand-Est et la Corse. Au final, sur un an, l'écart entre l'évolution de

la Bourgogne-Franche-Comté et l'évolution nationale se creuse. La région progresse de + 0,5 % contre + 1,2 % au national sur un an. Cet écart s'explique par une progression des effectifs permanents bien plus marquée au niveau national dans les services. De plus, les difficultés persistent dans l'industrie en région (- 0,3 % en un an) alors que le secteur progresse nettement au niveau national sur cette période (+ 1,1 %). Le bilan annuel est également négatif dans le commerce alors que la tendance reste à la hausse en France. Dans la construction, les pertes d'effectifs ont été plus précoces en région provoquant ainsi des pertes plus fortes dans le secteur. A l'inverse, les effectifs intérimaires sont en hausse en région sur un an alors qu'ils diminuent en France.

La croissance ralentit dans les services ce trimestre



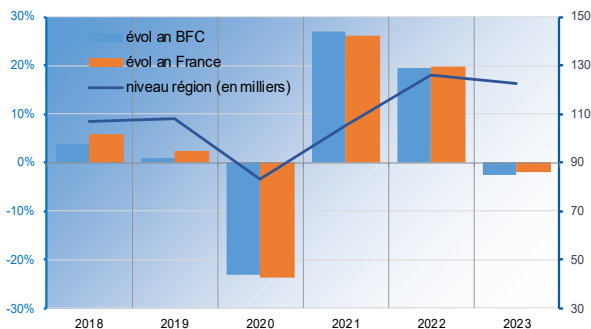
Source : Urssaf

Dans le secteur des services hors intérim, les embauches de longue durée sont moins nombreuses ce trimestre en comparaison au même trimestre l'an dernier (- 2,7 %).

Le secteur des services hors intérim, très dynamique depuis la fin de la crise sanitaire, montre très nettement un ralentissement de sa croissance en région : + 0,1 % ce trimestre après + 0,7 % le trimestre précédent. Le bilan annuel reste toutefois largement positif (+ 1,2 %).

Malgré ce net ralentissement, certaines activités restent sur une tendance positive : les activités de services administratifs et de soutien (hors fonction publique) avec une hausse de

Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches des deux premiers trimestres de chaque année. Données brutes.

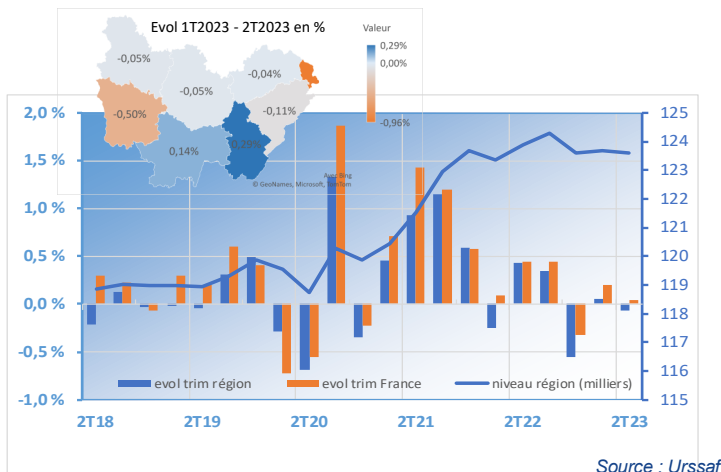
Source : Urssaf



+ 310 postes (soit + 0,8 %), les activités juridiques et de conseil qui progressent de 260 postes (+ 0,9 %) et le secteur de l'hôtellerie-restauration avec près de 200 postes gagnés ce trimestre. A l'inverse, le secteur des transports, très dynamique en début d'année perd des effectifs (- 0,7 %). Les activités immobilières sont également en difficulté avec une baisse assez nette de - 1,1 % ce trimestre qui s'explique en partie par la poursuite de la hausse des taux d'intérêts.

Cette baisse de dynamisme dans les services affecte particulièrement trois départements : la Haute-Saône (- 0,3 %), le Jura (- 0,3 %) et la Saône-et-Loire (- 0,1 %).

### Le commerce : un secteur instable



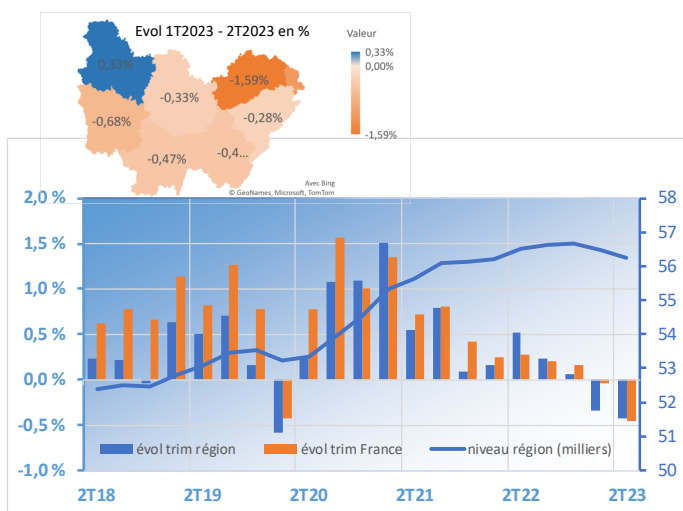
Source : Urssaf

Le nombre d'embauches de longue durée enregistre une baisse de - 5,5 % ce trimestre par rapport au même trimestre l'an dernier.

Après un premier trimestre 2023 qui pouvait sembler encourageant en région (+ 0,1 %), les effectifs repartent à la baisse ce trimestre (- 0,1 %). Sur un an, le bilan s'établit à - 0,2 % (contre + 0,4 % en France). En région, les difficultés se concentrent dans le commerce de détail.

Les difficultés dans le secteur sont plus importantes dans les départements de la Nièvre (- 0,5 %) et du Territoire de Belfort (- 1,0 %) ce trimestre.

### La baisse se confirme dans la construction



Source : Urssaf

Dans le secteur de la construction, le niveau des embauches est en forte baisse par rapport à celui enregistré l'an

dernier à la même période (- 9,8 %)

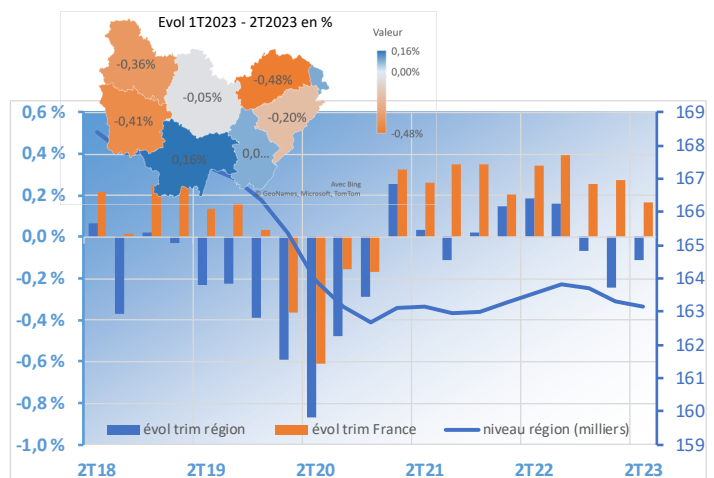
Ce trimestre, à l'image de la tendance nationale, la construction enregistre une baisse assez nette de ses effectifs salariés en région (- 0,4 %). Ces pertes s'ajoutent à celles déjà constatées au premier trimestre 2023 en région mais qui étaient restées contenues en France.

Alors que le secteur avait réussi à traverser la crise sanitaires, les difficultés liées au contexte économique et au recul des mises en chantier de logements se répercutent sur les effectifs. Ainsi sur un an, le bilan est négatif en région : - 0,5 % ; - 270 postes.

Ce sont les activités de construction de bâtiments qui perdent le plus grand nombre de postes sur un an.

Ce trimestre, tous les départements de la région sont impactés par la baisse des effectifs dans la construction à l'exception du département de l'Yonne.

### Les effectifs dans l'industrie diminuent



Source : Urssaf

Le volume des embauches de longue durée dans l'industrie diminue de 3,7 % par rapport au même trimestre l'an dernier.

Au niveau du nombre de salariés, après un début 2022 de hausse des effectifs dans le secteur à un rythme de l'ordre de + 0,1 % à + 0,2 %, la tendance s'inverse fin 2022 et continue à baisser ce trimestre (- 0,1 % soit - 180 postes). Au niveau national, les effectifs du secteur restent orientés à la hausse début 2023.

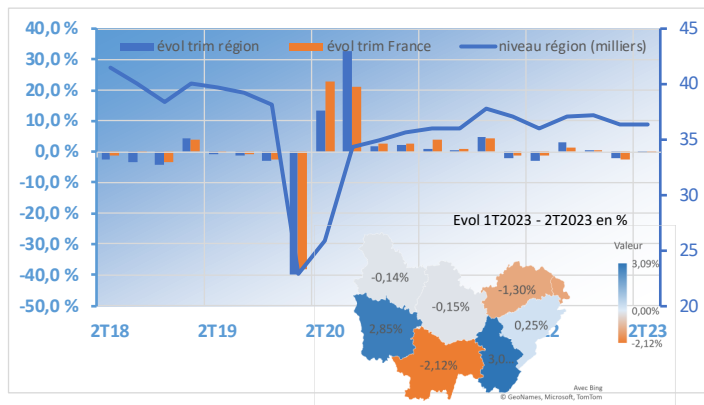
Ce trimestre, trois secteurs enregistrent des gains d'effectifs : la métallurgie et fabrication de produits métalliques, les industries pharmaceutiques et les industries agro-alimentaires. A eux trois, ces secteurs enregistrent une hausse de près de 200 postes.

A contrario, le secteur de la fabrication de matériels de transport confirme les difficultés constatées les trimestres précédents. Ce sont 200 postes qui ont été perdus ce trimestre et 690 sur une année. L'industrie des plastiques et autres produits non minéraux est également en perte de vitesse : - 100 postes ce trimestre et - 390 sur l'année.

Ce trimestre, trois départements ont échappé à la baisse des effectifs dans le secteur de l'industrie : la Saône-et-Loire (+ 0,2 %), le Jura (+ 0,1 %) et le Territoire de Belfort (+ 0,1 %).



## Les effectifs intérimaires poursuivent leur baisse



Source : Urssaf

Après un premier trimestre 2023 orienté à la baisse au niveau des effectifs intérimaires (- 2,2 %), le constat se confirme mais dans une moindre mesure ce trimestre (- 0,2 %). Cette baisse est cependant plus contenue qu'au niveau national (- 0,5 %).

Trois départements : le Jura, la Nièvre et le Doubs ne sont pas concernés par cette baisse ce trimestre.

### Des réalités territoriales différentes

Sous l'apparente stabilité observée ce trimestre au niveau régional, se cachent des réalités territoriales bien différentes. Ce trimestre, les départements de l'Yonne, de Saône-et-Loire et de Haute-Saône sont davantage en difficulté : ils perdent entre - 0,1 % et - 0,5 %. La Côte-d'Or et le Doubs maintiennent tout juste leurs effectifs salariés. Le Territoire de Belfort, la Nièvre et le Jura montrent des signes plus encourageants avec des hausses allant de + 0,1 % à + 0,3 %.

## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-

à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



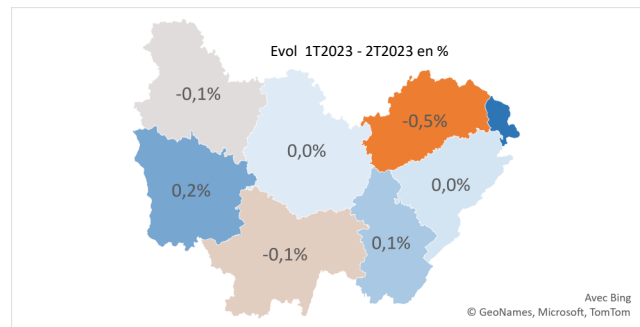
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).



## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,1 %



### Côte-d'Or : un faible dynamisme ce trimestre



Source : Urssaf

Les effectifs salariés restent stables ce trimestre en Côte-d'Or. Hormis le secteur des services qui progresse légèrement (+ 0,1 %), les autres secteurs voient leurs effectifs diminuer.

Ce sont uniquement les services hors intérim (+ 0,1 %, + 70 postes) qui portent l'emploi permanent avec des hausses notables dans les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie et dans l'hébergement-restauration. Le commerce maintient quasiment son niveau observé le trimestre précédent. L'industrie reste stable : si les pertes se confirment dans la métallurgie et les industries plastiques, celles-ci sont masquées par le rebond dans l'industrie pharmaceutique. Après plusieurs trimestres de hausse, la construction perd quelques postes ce trimestre (- 40 postes, - 0,3 %).

Les effectifs intérimaires comme les effectifs permanents sont peu dynamiques ce trimestre en Côte-d'Or. Le département affiche alors un bilan neutre ce trimestre. Sur un an, le bilan reste positif avec 1 860 postes créés.

### Jura : une croissance soutenue par l'intérim



Source : Urssaf

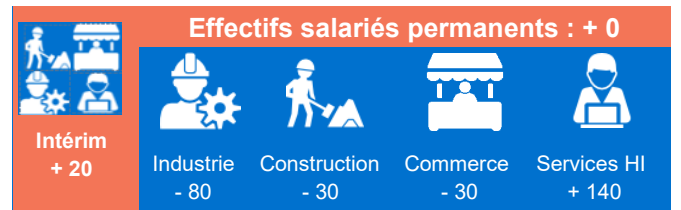
Par rapport au premier trimestre 2023, les effectifs salariés dans le Jura progressent de + 0,1 % tous secteurs confondus, soit + 50 postes.

Au niveau des effectifs permanents, les effectifs sont en baisse de - 50 postes. Plus précisément, les secteurs des services hors intérim et de la construction rencontrent des difficultés avec des baisses respectives de - 0,3 % (- 70 postes) et de - 0,5 % (- 30 postes). A l'inverse, les résultats encourageants dans le commerce (+ 0,3 %, pour + 30 postes) et l'industrie (+ 0,1 % ; + 20 postes) permettent de limiter les pertes.

Porté par la hausse dans l'intérim (+ 3,1 %, + 100 postes) qui permet de masquer les difficultés au niveau des effectifs permanents, le département affiche un bilan positif ce trimestre. Sur un an, les effectifs évoluent à la hausse avec 110 postes gagnés soit + 0,2 %.

### Doubs : l'industrie continue de décliner

Ce trimestre, les effectifs salariés demeurent stables dans



Source : Urssaf

le Doubs (+ 0,0 %, + 20 postes).

Au niveau des effectifs permanents, le bilan est stable ce trimestre. Seuls les services hors intérim (+ 0,2 %, + 140 postes dont + 120 postes de l'hébergement et de la restauration) enregistrent une hausse. Les autres secteurs sont plutôt concernés par une baisse de leurs effectifs salariés par rapport au trimestre précédent. En effet, le commerce affiche une baisse limitée de ses effectifs salariés (- 0,1 %, - 30 postes). Les difficultés sont plus marquées dans la construction (- 0,3 %, - 30 postes) et l'industrie (- 0,2 %, - 80 postes dont - 200 postes dans la fabrication de matériels de transport).

Le faible dynamisme à la fois des effectifs permanents et intérimaire ce trimestre a pour conséquence un bilan stable dans le Doubs. Le bilan reste toutefois positif sur un an (+ 390 postes soit + 0,3 %).

### Nièvre : des effectifs en hausse portés par l'intérim



Source : Urssaf

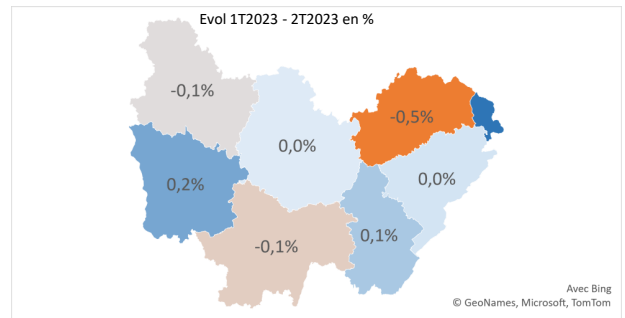
Les effectifs salariés nivernais progressent ce trimestre (+ 80 postes, + 0,2 %).

Les effectifs permanents sont quasiment stables, portés par les bons résultats dans les services qui gagnent 120 postes ce trimestre (+ 0,5 %) notamment dans les services administratifs, les activités juridiques et de conseil ainsi que dans l'hébergement-restauration. L'industrie poursuit la baisse engagée depuis plusieurs trimestres (- 0,4 % ce trimestre). Dans la construction, la baisse reste limitée mais semble s'installer depuis un an. Après un premier trimestre dynamique dans le commerce, la situation s'inverse et la Nièvre perd 40 postes dans le secteur.

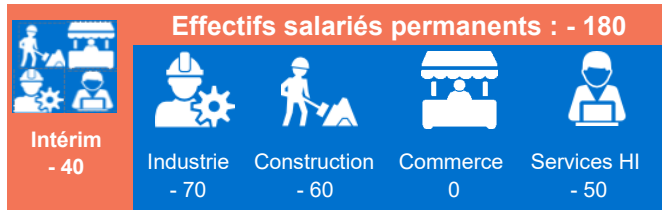
A l'inverse du niveau régional, l'intérim dans le département repart ce trimestre (+ 50 postes). Ces bons résultats s'ajoutent à la hausse toutefois limitée des effectifs permanents permettant à la Nièvre d'afficher un bilan positif.

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,1 %

## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



### Haute-Saône : forte baisse des effectifs permanents



Ce trimestre, l'emploi en Haute-Saône affiche une baisse assez nette de ses effectifs salariés (- 0,5 %, - 220 postes).

Au niveau des emplois permanents, cette baisse touche tous les secteurs d'activité à l'exception du commerce qui demeure stable. En effet, l'industrie poursuit sa baisse avec une perte de 70 postes ce trimestre qui se concentre principalement dans le secteur de la métallurgie. Pour le deuxième trimestre consécutif, la construction présente des signes de fragilité et affiche une baisse importante de - 1,6 % (soit - 60 postes). Dans les services, les effectifs sont également en baisse (- 50 postes soit - 0,3 %).

Comme au niveau régional, le secteur de l'intérim est peu dynamique (- 1,3 %). Cette baisse vient s'ajouter à celle des effectifs permanents. Ainsi, ce trimestre dans le département, le bilan est orienté à la baisse (- 0,5 %). Cependant, sur un an, le département affiche une hausse de + 110 postes soit + 0,2 %.

### Yonne : baisse des effectifs permanents



Les effectifs salariés icaunais diminuent ce trimestre (- 0,1%, - 50 postes).

Les effectifs permanents baissent ce trimestre (- 0,1 %) dans l'Yonne. Ce constat s'explique par la baisse dans le secteur de l'industrie principalement due aux difficultés dans le secteur de la fabrication de matériel de transport. Le tertiaire (commerce et services) reste presque stable. La construction permet d'atténuer les pertes avec une hausse, certes limitée, de 20 postes.

Comme au niveau régional, le secteur de l'intérim est peu dynamique (- 0,1 %). Cette baisse vient s'ajouter à celle des effectifs permanents. Ainsi, ce trimestre dans le département, le bilan est orienté à la baisse (- 0,1 %). Sur un an, le département affiche une baisse de -180 postes soit - 0,2 %.

### Saône-et-Loire : l'intérim décroche



Ce trimestre, la Saône-et-Loire montre des signes de fragilité avec une baisse des effectifs salariés (- 0,1 % ; - 180 postes).

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents restent quasiment stables. L'industrie, après deux trimestres plus difficiles, semble repartir à la hausse (+ 50 postes, + 0,2 %). La hausse du trimestre précédent se confirme dans le commerce. Ces bons résultats sont cependant masqués par les baisses dans la construction qui confirme ses difficultés et celles dans les services qui apparaissent ce trimestre.

L'intérim décroche ce trimestre avec une baisse plus marquée qu'au niveau régional : - 2,1 % contre - 0,2%. Cette baisse de l'intérim cumulée au faible dynamisme des effectifs permanents implique un bilan négatif ce trimestre dans le département.

### Territoire de Belfort : hausse des effectifs permanents



Ce trimestre, les effectifs salariés (tous secteurs confondus) dans le Territoire de Belfort croissent de + 0,3 %, ce qui représente en volume une augmentation de 100 postes.

Les services hors intérim et l'industrie sont les seuls secteurs affichant une progression par rapport au trimestre précédent. Les effectifs augmentent de + 1,1 %, + 190 postes dans les services dont + 70 postes dans les activités de services administratifs et de soutien et + 0,1 % dans l'industrie. Ces bons résultats sont atténués par les baisses constatées ce trimestre dans la construction (- 30 postes) et le commerce (- 50 postes).

Comme au niveau régional, les effectifs intérimaires sont peu dynamiques (- 20 postes) mais les bons résultats des effectifs permanents permettent au département d'afficher ce trimestre un bilan positif. Sur un an, ce sont 260 postes qui ont été créés dans le département.